

# Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

## INTRODUCTION

Chers lecteurs,

Les personnes ayant une déficience visuelle ont à se déplacer quotidiennement dans divers environnements qui ne sont pas toujours conçus en fonction de leurs besoins. Elles rencontrent régulièrement des obstacles et des barrières architecturales qui compromettent leur sécurité et leur autonomie. Elles doivent également s'orienter et se repérer dans des lieux parfois complexes. Le *Code de construction du Québec*, qui contient des exigences minimales de conception sans obstacles, n'est pas suffisant pour aménager des environnements pouvant être fréquentés aisément par les personnes ayant une déficience visuelle.

À l'initiative du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM), Société Logique, organisme ayant comme mission de promouvoir et d'intervenir dans le développement et la création d'environnements universellement accessibles, et l'Institut Nazareth et Louis-Braille, centre de réadaptation spécialisé en déficience visuelle, ayant comme mission de favoriser la participation sociale des personnes ayant une déficience visuelle en contribuant à éliminer les obstacles environnementaux, ont travaillé ensemble à l'identification de critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle. Le résultat, qui découle du partenariat entre les deux organismes, se veut une référence technique pour toute instance concernée par la construction, la rénovation, l'aménagement et la gestion d'édifices et de lieux publics.

Les critères d'accessibilité, identifiés à partir de la littérature nord-américaine et européenne, sont présentés sous forme de fiches techniques. Ces fiches sont complémentaires et contiennent bon nombre de références entre-elles, afin d'éviter les répétitions. Les illustrations sont inspirées de documents cités en référence.

Les thèmes traités dans cette édition sont :

Fiche 1 : Accès extérieur	Fiche 5 : Ascenseur
Fiche 2 : Entrée et vestibule	Fiche 6 : Signalisation
Fiche 3 : Circulation horizontale intérieure	Fiche 7 : Éclairage
Fiche 4 : Escalier	Fiche 8 : Couleur/contraste

Les fiches comportent deux niveaux de critères. Les critères minimaux (M) sont essentiels et doivent obligatoirement être respectés afin de permettre des déplacements sécuritaires. Les critères recommandés (R) ne sont pas essentiels mais ils permettent d'améliorer encore plus l'accessibilité. Il s'agit de critères offrant une plus grande aisance à la personne qui fréquente un lieu ou de critères ne pouvant pas être raisonnablement exigés dans le cas d'une rénovation en raison de facteurs liés à la faisabilité ou aux coûts impliqués. Une distinction a également été apportée entre la construction neuve et la rénovation, deux contextes d'intervention nettement différents.

Certains éléments figurant au *Code de construction du Québec* sont identifiés (C). Dans le Code, ces exigences s'appliquent parfois à un aménagement spécifique. Pour les fiches techniques, nous avons souvent choisi d'en étendre l'application à tous les aménagements semblables. Par exemple, des exigences du Code pour les escaliers d'issue sont devenus des critères d'accessibilité pour tous les escaliers.

## Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

Dans le même ordre d'idée, le *Code de construction du Québec* ne s'applique pas à tous les bâtiments. Dans le cadre des fiches techniques, les critères d'accessibilité sont les mêmes, qu'il s'agisse d'un bâtiment assujéti ou non.

Le contenu des fiches techniques a fait l'objet d'une consultation élargie auprès d'un groupe de travail, le Groupe d'accessibilité en déficience visuelle (GADV), constitué d'un représentant des usagers et d'intervenants en orientation et mobilité de plusieurs centres de réadaptation en déficience visuelle du Québec. Les commentaires et suggestions du GADV ont permis de valider et de bonifier le contenu.

Nous tenons à souligner la collaboration très appréciée des membres du GADV, soit :

Annie Deschênes, Centre de réadaptation Le Bouclier;  
Anne Évrard, Centre de réadaptation Interval;  
Lucie Fortin, Centre de réadaptation de l'Estrie;  
Madeleine Fortin, Association montréalaise pour les aveugles; et  
Serge Poulin, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain.

Par ailleurs, nous désirons souligner la contribution spéciale de Marie-Josée Senécal, optométriste, Institut Nazareth et Louis-Braille, et nous tenons à remercier Benoît Frenette, École d'optométrie de l'Université de Montréal, ainsi que toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont collaboré au contenu des fiches techniques.

Enfin nous remercions :

Kathleen Gardner, Société Logique, pour la mise en page;  
Jean-François Beauchamp, Isabelle Deragon et Patricia DeRepentigny, Société Logique, pour les illustrations;  
Sophie Lanctôt, Société Logique, et le Comité d'édition de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, pour la révision finale du document; et  
Francine Baril, Institut Nazareth et Louis-Braille, pour le soutien à la documentation.

La réalisation de ces fiches techniques a été possible grâce à la contribution financière de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et de Société Logique. Nous tenons à les remercier particulièrement pour leur soutien inestimable.

Nous espérons que ces fiches permettront d'offrir aux personnes ayant une déficience visuelle, des environnements sécuritaires favorisant les déplacements autonomes, aisés et agréables.

Les auteures,

Agathe Ratelle et Line Lemay,  
Spécialistes en orientation et mobilité  
Institut Nazareth et Louis-Braille

Susanne Kreis,  
Consultante en aménagement  
Société Logique

Montréal, octobre 2003

